

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 00 251 115 51 7700

DECISION SUR LA REFORME DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
ET DU CONSEIL DE SECURITE

La Conférence, réunie en sa cinquième session extraordinaire à Addis-Abeba (Ethiopia) le 31 octobre 2005;

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité des Dix (10) ;
2. **FELICITE** le Comité des Dix (10) pour son travail et le progrès accompli en vue de promouvoir la Position commune africaine sur la réforme des Nations unies et du Conseil de sécurité ;
3. **REAFFIRME** la Position commune africaine telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini, la Déclaration et la Résolution de Syrte ;
4. **SOULIGNE** l'importance pour l'Afrique de rester unie durant le processus de la réforme des Nations unies et du Conseil de sécurité, en particulier ;
5. **DONNE MANDAT** au Mécanisme de suivi tel qu'élargi, de présenter, en temps opportun, une Résolution sur la Position commune africaine, telle que stipulée dans la Déclaration et la Résolution de Syrte, à l'Assemblée générale des Nations unies pour adoption, et de continuer à présenter, à faire le plaidoyer et à mobiliser le soutien des autres régions du monde pour la Position commune africaine, dans le cadre du Consensus d'Ezulwini et la Déclaration et la Résolution de Syrte ;
6. **DEMANDE** au Mécanisme de suivi de tenir le Président de l'Union africaine informé de l'état d'avancement de son travail.